



Association Intercommunale Familles Rurales
 21 rue du Péplu
 85620 Rocheservière
 mail : transporscolaire@aifr.fr
www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024
CIRCUIT ECOLE PRIMAIRE DE MORMAISON - MONTREVERD

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

MORMAISON - ALLER LM-JV	
arrêt	aller
MORMAISON LA GDE ROUSSEIERE VC (P)	08h19
MORMAISON LA ROUAUDIERE RD 7	08h20
MORMAISON LA TRINQUETIERE	08h24
MORMAISON L'AUDRENIERE	08h27
MORMAISON LA GELUSSIÈRE VC	08h28
MORMAISON LA TRECU LIÈRE	08h32
MORMAISON LES AIRABLES	08h36
MORMAISON RUE JEAN XXIII	08h41
MORMAISON EC.PR.	08h45

MORMAISON - RETOUR LM-JV	
arrêt	retour
MORMAISON EC.PR.	17h00
MORMAISON LA GDE ROUSSEIERE VC (P)	17h05
MORMAISON LA ROUAUDIERE RD 7	17h06
MORMAISON LA TRINQUETIERE	17h10
MORMAISON L'AUDRENIERE	17h13
MORMAISON LA GELUSSIÈRE VC	17h15
MORMAISON LA TRECU LIÈRE	17h19
MORMAISON LES AIRABLES	17h23
MORMAISON RUE JEAN XXIII	17h28

RÈGLE DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne? de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.

Horaires donnés à titre indicatif. Màj au 08/02/2024
Se présenter au point d'arrêt 5 minutes avant le passage du car.